



Multi-accueil communautaire : dossier de préinscription

Baulon

Bourg-des-Comptes

Horaires d'ouverture : de 7h30 à 19h, du lundi au vendredi

Bouel

Conditions d'admission

Comblessac

L'objectif de la structure est de proposer un mode d'accueil souple adapté aux familles en respectant les besoins des enfants, âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Concernant les critères d'admission, la commission a une ligne directrice : celle d'assurer de la mixité sociale au sein du multi-accueil. Les possibilités d'accueil doivent permettre aux familles de concilier la vie familiale, professionnelle et extra-professionnelle.

Gouen

Guichen

L'admission ne sera définitive qu'après avis favorable de la commission. Vous serez averti de la décision par téléphone et par courrier.

Guignen

Ce dossier est à déposer à l'accueil du Chorus du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Guipry-Messac

La Chapelle-Bouëxic

Lassy

Les Brulais

Lohéac

Loutehel

Mernel

Saint-Malo-de-Phily

Saint-Séglin

Saint-Senoux

Val d'Anast

I. Cette partie est confidentielle, elle ne sera pas visible lors de la commission d'admission.

- NOM (du/des responsables légaux):
- Prénom (du/des responsables légaux):
- NOM et prénom de l'enfant :
- Nombre d'enfants à charge :
- Adresse :

- Téléphone 1 :
- Téléphone 2 :
- Mail : _____ @ _____

- Numéro d'allocataire CAF (*pour autres régimes, merci de joindre une copie de l'avis d'imposition N-2*) :

Ces informations permettront à la directrice du multi-accueil de définir le tarif horaire prévisionnel qui sera reporté à la dernière page de ce document.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, _____ autorise Mme Anaïs Garnier, directrice du multi-accueil de Vallons de Haute Bretagne Communauté, à utiliser le service CAFPRO pour connaître le tarif horaire estimé d'accueil de mon enfant. Je certifie que les informations données dans cette fiche de préinscription sont exactes.

Le _____

Signature :

Cadre réservé à
Vallons de Haute Bretagne Communauté
n° du dossier :

Cadre réservé à
Vallons de Haute Bretagne Communauté
n° du dossier :

II. Informations nécessaires au choix d'attribution des places par la commission

- Date de dépôt du dossier (à remplir par la Communauté de communes) : / /

A. Mon enfant

- Date de naissance (ou prévisionnelle, s'il n'est pas encore né) : / /
- Date d'accueil souhaitée : / /

B. Ma demande d'accueil

Indiquez les jours d'accueil souhaités.

Le multi accueil est ouvert de 7h30 à 19h. Pas d'accueil entre 9h45 et 11h et entre 11h30 et 12h30.

Premier choix

- Lundi : de h à h
- Mardi : de h à h
- Mercredi : de h à h
- Jeudi : de h à h
- Vendredi : de h à h

Deuxième choix (si le premier n'est pas retenu)

Je souhaite que mon enfant soit accueilli, peu importe les jours (*plusieurs choix possibles*)

- 1 demi-journée
- 2 demi-journées
- 1 journée
- 2 journées
- 3 journées
- 4 journées

Troisième choix

- Si aucun de mes choix n'est souhaité ou retenu, je souhaite inscrire mon enfant au multi accueil pour de l'accueil occasionnel (*quelques heures, une demi-journée, une journée, selon des besoins ponctuels sans contractualisation, en fonction des places disponibles*).

C. Ma situation familiale et professionnelle

J'habite sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté (*Baulon, Bovel, Bourg des Comptes, Comblessac, Goven, Guignen, Guipry-Messac, La Chapelle Bouëxic, Lassy, Les Brulais, Lohéac, Loutehel, Mernel, Saint Malo de Phily, Saint Senoux, Saint Séglin, Val d'Anast*) :

- Oui
- Non

Ma situation familiale et professionnelle

- En couple
- Monoparentale

Le père

- Sans emploi
- Emploi à temps complet
- Congé parental

La mère

- Sans emploi
- Emploi à temps complet
- Congé parental

Mon enfant est en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

- Oui
- Non

Mon enfant a un frère ou une sœur en situation de handicap

- Oui
- Non

Mon enfant est déjà accueilli en occasionnel au multi-accueil

- Oui
- Non

Mon enfant est déjà accueilli en régulier au multi-accueil

- Oui
- Non

Le frère ou la sœur de mon enfant est/a été accueilli au multi-accueil

- Oui
- Non

L'accueil de mon enfant est conseillé par les services d'action sociale (PMI, APASE...) *joindre un justificatif*

- Oui
- Non

Cadre réservé à la directrice du multi-accueil

Groupe dans lequel sera accueilli l'enfant

- Petits/moyens
- Grand

Tarif horaire appliqué à la famille

Calculé en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources de l'année N-2

€

Cadre réservé aux membres de la commission d'admission

Nombre de points attribués